

**PRESENTS** : Jean Marc LAGRIFFOUL, Annick SAJOUS, Anne-Laure GUILLET, Sylvie TARAGON, Christophe BRIQUET, Celsa BORDON, Cédric JACQUOT, Julien PAMELARD, Olivier PINGET, Claudia PINGUET, Frédéric REININGER-RAES, Nathalie RICHARD, Eric SOGNO-LINA.

**EXCUSE** : Hervé BOUËDEC (Procuration à Annick SAJOUS)

**1°) – APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 12 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

**2°) – ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE/Mme MARTIN**

Annick SAJOUS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente au Conseil le projet d'échange de terrain à intervenir entre la commune et Madame MARTIN Sophie :

*Apport de Mme MARTIN* : superficie de 115 m<sup>2</sup> issue de la parcelle 017 A 2153 lui appartenant et correspondant à l'accès à la station d'épuration du hameau de Bange.

*Apport de la commune* : une superficie de 48 m<sup>2</sup>, située le long de sa propriété en bordure de la voie communale n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cet échange de terrain qui aura lieu sans soulte, les différents frais consécutifs (géomètre, notaire, ...) étant supportés par moitié entre la commune et Mme MARTIN.

Le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maîtres CHATAGNIER & DE GRUTTOLA, Notaires à Frangy.

**3°) – LOYER T3 ANCIENNE MAIRIE D'ARCINE :**

L'appartement communal sis au dernier étage du bâtiment de l'ancienne mairie d'Arcine (T3 – 66 m<sup>2</sup> + cave + garage) est vacant depuis quelques mois. Malgré plusieurs demandes reçues en Mairie, il s'avère très difficile de trouver preneur. Vu sa situation et le montant des charges de chauffage, il a déjà été évoqué une éventuelle baisse du loyer mensuel fixé actuellement à 689 €. Le Maire, après étude avec les Adjointes, propose au Conseil de fixer ce loyer à la somme mensuelle de 590 €.

Le Conseil municipal, après vote dont le résultat est le suivant :

- Votants : 14 (13 présents + 1 procuration)
- POUR cette proposition : 13
- CONTRE : 0
- Abstention : 1

Fixe le loyer mensuel de l'appartement T3 sis à l'étage de l'ancienne mairie d'Arcine à la somme de 590.00 € au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Les différentes candidatures reçues en Mairie seront étudiées.

**4°) – ROUTE DEPARTEMENTALE 908 A : COMPTE-RENDU VISITE SERVICE VOIRIE CONSEIL GENERAL**

Le Maire a reçu M. DUVERNE de la Direction de la voirie départementale concernant la route départementale 908 A. Ils ont fait ensemble la traversée de la commune et M. DUVERNE a fait le constat suivant :

- En l'absence de trottoirs à l'entrée (ou sortie) des villages, les usagers ont l'impression d'être en zone de campagne, donc les véhicules vont vite.
- Un rétrécissement de chaussée est également un moyen efficace pour lutter contre les excès de vitesse.

- Différents aménagements peuvent également être envisagés (ralentisseurs, coussins berlinois, etc...) mais tout projet doit au préalable être validé par le Conseil Général.

Un comptage de véhicules et de vitesse a été réalisé en 2012 à hauteur de la Maison pour Tous. Les résultats ne sont pas probants car réalisés dans une « zone 30 ».

Dans un premier temps, le Conseil décide de demander au Conseil Général :

- un nouveau relevé mais dans la portion de la RD 908 A « rue du Farmero-Le Bocage » et à Arcine à hauteur des lotissements Champ Rambaud-Les Chamois,
- la mise en place de la signalisation réglementaire au carrefour du Crêt du Feu.

#### **5°) – PROPOSITION NOMINATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Le Code général des Impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une commission communale des impôts directs, composée du Maire et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, chargée entre autres, d'évaluer les valeurs locatives des bâtiments, servant au calcul des impôts fonciers (taxe d'habitation et foncier bâti).

A la suite des élections municipales, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Le Maire invite le Conseil à proposer une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants qui doivent remplir les conditions précisées par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Ce dernier désignera les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants qui siègeront dans cette commission pour la durée du mandat du conseil municipal.

#### **6°) – MENAGE BATIMENTS COMMUNAUX : RECRUTEMENT OU ENTREPRISE – DELEGUE « MENAGE »**

Anne-Laure GUILLET et Sylvie TARAGON ont rencontré deux entreprises de nettoyage en vue d'obtenir des propositions de contrat pour le ménage des différents bâtiments communaux. Les deux propositions reçues sont établies de façon différente : une entreprise propose des « prestations à la carte » l'autre un forfait, ce qui rend difficile un comparatif financier.

Une autre solution serait l'embauche d'un agent pour assurer cet entretien. Le Conseil est invité à se prononcer sur cette possibilité.

- Votants : 14 (13 présents + 1 procuration)
- POUR une embauche : 9
- CONTRE : 4

Un poste d'Adjoint technique 2° classe est créé à compter du 1° octobre pour une durée hebdomadaire de travail de 12 heures. Il sera supervisé par Sylvie TARAGON. Les candidatures seront reçues jusqu'au 15 septembre 2014.

En attendant cette prise de poste, l'entretien ménager des bâtiments continuera d'être assuré par l'Entreprise CASANET.

#### **7°) – QUESTIONS DIVERSES**

##### **a) – Tarif location grande salle des fêtes :**

Vu les différents travaux réalisés, la Commission « Vie associative, animation,... » présidée par Anne-Laure GUILLET, propose d'augmenter le prix de location de la grande salle des fêtes avec cuisine de 50 €, soit 350 € contre 300 € actuellement.

Le vote qui suit donne le résultat suivant :

- Votants : 14 (13 présents + 1 procuration)
- POUR cette proposition : 10
- CONTRE : 2
- Abstention : 2

Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les réservations intervenant à compter de la date de cette délibération (*les réservations déjà enregistrées en mairie seront facturées au tarif du 01/01/2012 soit 300 €*)

Les autres tarifs de location (grande salle sans cuisine, petite salle des fêtes, mobilier) demeurent inchangés.

Cette même commission s'est également interrogée sur la possibilité d'ouvrir les locations de salles des fêtes aux personnes extérieures de la commune. Le Conseil souhaite recueillir au préalable l'avis des habitants.

**b) – Commission Communication – Information**

Pour compléter le point précédent, Christophe BRIQUET précise que la consultation des habitants concernant l'ouverture des locations de salles aux personnes extérieures à la commune sera insérée dans le bulletin d'informations à paraître prochainement. Il demande à chaque responsable de commission de lui fournir un article (3,4 lignes environ) pour le mercredi 18 juin dernier délai.

Il remet ensuite à chaque conseiller sa liste de tournée et les exemplaires du bulletin « infoSemine » à distribuer impérativement avant le 15 juin.

**c) – Rétrocession voirie privée**

Le Maire fait part au Conseil de la demande présentée par l'ensemble des propriétaires du lotissement Les Chamois sollicitant la reprise par la commune de la voirie dudit lotissement. Après discussion, le Conseil décide de recourir à un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

- Votants : 14 (13 présents + 1 procuration)
- POUR la reprise de la voirie par la commune : 3
- CONTRE cette reprise : 9
- Abstention : 2

**d) – Rave party**

Le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache propose que chaque commune membre délibère pour faire part de son opposition à l'organisation de rave party sur son territoire afin de mener une opération groupée auprès des différentes autorités. Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

**e) Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

Ont été nommés en qualité de membres « extérieurs » du C.C.A.S Mesdames CRETENAND Maria – PROST Karine et Messieurs MAES Karel et MATILE Alain Edouard.

**f) – Divers**

- Frédéric REININGER fait part de quelques petits dysfonctionnements constatés à la grande salle des fêtes. Il invite les membres de la commission voirie à se réunir le mardi 17 juin prochain à 18 h 30.
- Julien PAMELARD informe le Conseil qu'il a effectué un contrôle visuel de tous les extincteurs de la commune et à constater une absence de vérification de ces appareils en 2013.
- Celsa BORDON, dans le cadre de son travail a reçu une formation concernant l'accessibilité « handicapés » des bâtiments et rappelle l'obligation de cette conformité au 1<sup>o</sup> janvier 2015 pour tous les bâtiments publics.
- Le Conseil s'interroge sur les modalités d'utilisation et de mise à disposition des clés pour accéder aux équipements du jeu de boules d'Arcine.
- Olivier PINGET a constaté en divers lieux de la commune la prolifération de plantes invasives et souhaiterait que soient mis en place des moyens de lutte plus efficaces.
- Claudia PINGUET informe le conseil des petits aménagements réalisés devant la mairie : bancs vers le monument aux morts, pots de fleurs de chaque côté de l'entrée de la mairie.
- Pour satisfaire à la demande de certains habitants, le montant des indemnités de fonctions des élus est précisé ci-après (montant brut mensuel) :
  - . Maire : 1 054.25 €
  - . Adjoint : 280.56 €
- Avant de clôturer cette séance, M. Le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 20 h 30.

**Le Maire,**  
**Jean Marc LAGRIFFOUL**